

Contexte national

Près de 40 000 chirurgiens-dentistes exercent leur activité en France au 1^{er} janvier 2012, cet effectif est relativement stable depuis une dizaine d'années. La structure par âge de ce groupe de professionnels s'est profondément transformée : 52 % des professionnels en activité sont âgés de 50 ans ou plus en 2012 contre 34 % en 2000 [1, 2]. Avec 40 % de femmes, les chirurgiens-dentistes demeurent la profession de santé à exercice réglementé la moins féminisée. Toutefois, chez les praticiens de moins de 35 ans, les femmes sont majoritaires [1].

Avec une densité moyenne de 66 praticiens pour 100 000 habitants, la France se situe dans une position intermédiaire par rapport aux autres pays européens. Cette densité est inférieure à celles observées dans les pays scandinaves mais supérieure à celles des pays de l'Europe de l'Est et du Sud [3, 4].

Les chirurgiens-dentistes sont formés en six années d'études, la première année étant commune avec les médecins, les sages-femmes, et depuis 2010, avec les pharmaciens. Pour faire face à la baisse des effectifs attendue au cours des prochaines années, le nombre d'étudiants admis en deuxième année d'études dentaires (numerus clausus) a été progressivement réévalué et il atteint 1 200 pour l'année universitaire 2012-2013 (800 en 2001-2002). Selon des projections établies en 2007 sous l'hypothèse de comportements et trajectoires professionnelles inchangés et d'un numerus clausus fixé à 1 100 à partir de l'année universitaire 2007-2008, la densité de chirurgiens-dentistes en 2030 serait environ inférieure de 35% à celle de 2006. Cette évolution attendue est à mettre en regard de l'amélioration de l'état de santé bucco-dentaire, notamment chez les enfants [3, 5].

La très grande majorité des chirurgiens-dentistes exerce en libéral (91%), les autres praticiens étant salariés des centres de santé, des établissements de santé ou des caisses d'Assurance maladie [1]. Les libéraux se répartissent de manière à peu près égale entre exercice individuel et exercice de groupe. Les femmes sont majoritaires parmi les praticiens salariés (58% fin 2006) [6].

L'effectif de chirurgiens-dentistes libéraux recensés par l'Assurance maladie (36 039 au 1^{er} janvier 2012) est pratiquement stable depuis 1996. 95% sont des omnipraticiens, les autres exerçant l'Orthopédie dento-faciale (ODF).

Les régions du sud de la France, l'Alsace et l'Île-de-France ont les plus fortes densités de praticiens libéraux. Les départements d'Outre-mer, la Normandie et les régions du nord sont les moins pourvus. On dénombre seulement 23 praticiens libéraux pour 100 000 habitants en Guyane contre 88 en Provence-Alpes-Côte-D'Azur.

Les actes des dentistes libéraux se répartissent principalement entre soins conservateurs (1 400 actes par professionnel et par an), prothèses et chirurgie dentaire (extractions principalement). Les soins conservateurs et chirurgicaux sont, comme les autres actes de soins, remboursés à 70% du tarif de référence par l'Assurance maladie. En revanche, les prothèses (63 % des honoraires en 2004 [7]) et les soins d'ODF sont faiblement remboursés par l'Assurance maladie, les chirurgiens-dentistes ayant la liberté de pratiquer des dépassements par rapport au tarif de référence, sur la base d'un devis remis au patient (entente directe). Les soins dentaires sont d'ailleurs, pour des raisons financières, les principaux renoncements aux soins (50 % des cas de renoncements) [8]. En revanche, les personnes qui relèvent de la Couverture maladie universelle (CMU) bénéficient d'une prise en charge intégrale, dans la limite d'un panier de soins [9].

Repères bibliographiques et sources

1. Sicart D. (2012). Les professions de santé au 1^{er} janvier 2012. Document de travail. Série statistiques. Drees. n° 168. 89 p.
2. Simon M, Sicart D. (2000). Les professions de santé au 1^{er} janvier 2000. Document de travail. Série statistiques. Drees. n° 9. 63 p.
3. Collet M, Sicart D. (2007). Les chirurgiens-dentistes en France : situation démographique et analyse des comportements en 2006. Etudes et résultats. Drees. n° 594. 8 p.
4. Eurostat. Site de l'Office statistique de l'Union européenne. <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>
5. Collet M, Sicart D. (2007). La démographie des chirurgiens-dentistes à l'horizon 2030 : un exercice de projection au niveau national. Etudes et résultats. Drees. n° 595. 8 p.
6. Observatoire national de la démographie des professions de santé. (2008). La profession de chirurgien-dentiste. In Analyse des professions : chirurgien-dentiste, périnatalité, bloc-opératoire. Rapport 2006-2007 de l'ONDPS. Tome 3. Ed. La Documentation française. pp. 11-37
7. Cnamts. (2006). Le secteur libéral des professions de santé en 2004 : médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, laboratoires, auxiliaires médicaux. Carnets statistiques. n° 112. 157 p.
8. Drees. (2009). Renoncement aux soins. In La santé des femmes en France. Ed. La Documentation française pp. 274-275
9. Loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle

Faits marquants en Seine-Saint-Denis

- La densité de chirurgiens-dentistes en Seine-Saint-Denis est nettement inférieure aux densités francilienne et nationale.
- La proportion de salariés est plus importante qu'au niveau régional et national.
- En quatre ans, entre 2007 et 2011, la proportion d'enfants de 6 ans qui ont eu recours à l'examen bucco-dentaire gratuit proposé dans le cadre du programme "M'T dents" a plus que triplé en Seine-Saint-Denis.

Moins de 800 chirurgiens-dentistes (libéraux et salariés) exercent en Seine-Saint-Denis en 2012, soit une densité de 48 praticiens pour 100 000 habitants. La densité séquanodionisienne est nettement inférieure aux moyennes régionale (73 pour 100 000) et nationale (63 pour 100 000). En Seine-Saint-Denis comme en Île-de-France (c'est moins le cas en France métropolitaine), on observe une baisse de la densité de dentistes depuis un peu moins de 10 ans. Cette baisse concerne l'exercice libéral tandis que le nombre de salariés progresse. En 2012, 73% des chirurgiens-dentistes séquanodionisiens exercent en libéral (86% en Île-de-France et 90% en France métropolitaine).

Effectifs et densités* des chirurgiens-dentistes en 2003 et 2012

	Seine-Saint-Denis		Île-de-France	France métropolitaine
2003	Effectifs	Densité	Densité	Densité
Salariés	138	9,8	8,0	4,9
Libéraux	591	42,0	76,2	62,9
Total	729	51,8	84,2	67,8
2012	Effectifs	Densité	Densité	Densité
Salariés	202	13	10	6
Libéraux	536	35	63	57
Total	738	48	73	63

Sources : Drees, Insee - Exploitation ORS Île-de-France

*Nombre de chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants

La Seine-Saint-Denis présente la densité de chirurgiens-dentistes libéraux la plus faible par rapport aux autres départements d'Île-de-France et Paris la plus forte densité. En revanche, le département a une des densités de chirurgiens-dentistes salariés les plus élevées d'Île-de-France et c'est en Seine-et-Marne qu'on observe la plus faible densité.

Densités* des chirurgiens-dentistes en 2012

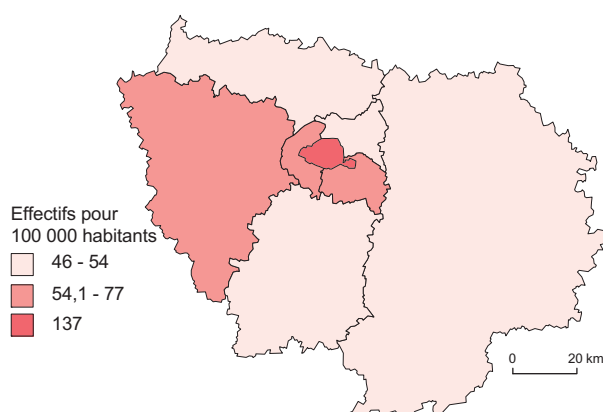


Sources : Drees, Insee - Exploitation ORS Île-de-France

*Nombre de chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants

Si on regarde la densité totale de chirurgiens-dentistes (salariés et libéraux), la Seine-Saint-Denis (48 pour 100 000) a une des plus faibles densités de la région avec le Val-d'Oise (48 pour 100 000) et la Seine-et-Marne (46 pour 100 000).

Densités* de chirurgiens-dentistes dans les départements d'Île-de-France en 2012



Sources : Drass-Drees, Insee - Exploitation ORS Île-de-France

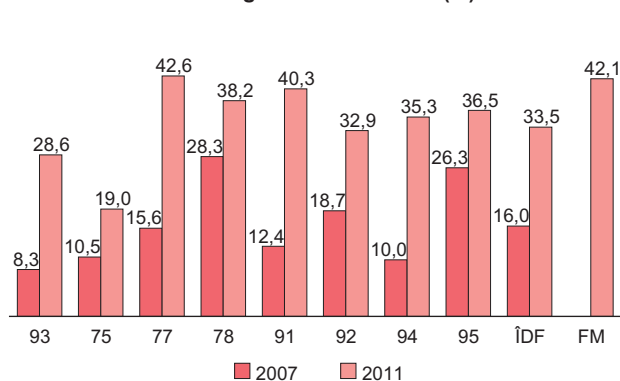
*Nombre de chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants

Les effectifs de médecins peuvent varier en fonction des modalités d'enregistrement des différentes sources de données (Ordre des médecins, Caisse d'assurance maladie des travailleurs salariés, Ministère des affaires sociales et de la santé).

La santé bucco-dentaire

28,6% des Séquano-Dyonisiens de 6 ans ont eu recours à l'examen bucco-dentaire gratuit proposé dans le cadre du programme "M'T dents"¹ en 2011 contre une participation de 33,5% en Île-de-France et 42,1% en France métropolitaine. En quatre ans, entre 2007 et 2011, cette proportion a plus que triplé dans le département.

Enfants de 6 ans ayant eu recours à l'examen bucco dentaire gratuit¹ de la CPAM (%)



Source : Cnamts - Exploitation ORS Île-de-France

La proportion d'enfants de 6-12 ans ayant consulté un chirurgien-dentiste au moins une fois dans l'année est croissante avec l'âge : en 2009, elle passe de 25,5% chez les enfants de 6 ans à 32,5% chez ceux de 12 ans. A chaque âge, cette proportion est inférieure en Seine-Saint-Denis à celle constatée au niveau régional.

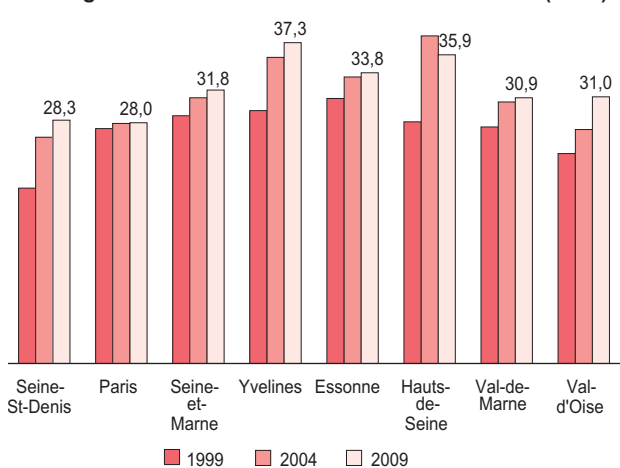
Proportion d'enfants ayant consulté un chirurgien-dentiste au moins une fois dans l'année en 2009 (%)

Age	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans
Seine-Saint-Denis	25,5	26,2	24,9	32,2	30,7	27,2	32,5
Île-de-France	27,2	28,8	28,6	35,7	34,0	31,8	37,6

Source : Cnamts

Pour l'ensemble des enfants de 6-12 ans, la Seine-Saint-Denis est un des départements d'Île-de-France, avec Paris, où la proportion d'enfants ayant consulté au moins une fois un chirurgien-dentiste dans l'année est la plus faible (28,3%), mais le département présente la plus forte progression depuis 1999 (hausse de 8%).

Proportion d'enfants de 6-12 ans ayant consulté un chirurgien-dentiste au moins une fois dans l'année (en %)



Source : Cnamts - Exploitation ORS Île-de-France

La CMU-C donne droit à une prise en charge intégrale d'un **"panier de soins"** constitué de :

- l'ensemble des actes médicaux inscrits à la Nomenclature, pour lequel le ticket modérateur est couvert (traitements de caries, détartrages, extractions...)

- soins dentaires prothétiques ou d'orthopédie dento-faciale, pris en charge avec des dépassements d'honoraires plafonnés.

La liste de ces prestations et leurs tarifs figurent en annexe de l'Arrêté du 30 mai 2006 (JO du 2 juin 2006) modifié par arrêté du 27 mars 2007 (JO du 2 mai 2007).

Le patient peut demander des soins qui ne sont pas inscrits à la Nomenclature (traitements parodontaux, rebasages, prothèses provisoires...) ou pas acceptés par l'Assurance Maladie (traitements d'orthodontie refusés...). Ils ne sont pas remboursables et ne peuvent faire l'objet d'aucune prise en charge par la CMU complémentaire.

¹ Le dispositif "M'T dents" de la CPAM

L'Assurance maladie organise un bilan bucco-dentaire gratuit effectué chez un chirurgien-dentiste pour les enfants de 6, 9, 12, 15 et 18 ans. Il a pour objectif de faciliter l'accès des jeunes aux soins dentaires, d'améliorer leur état de santé bucco-dentaire et de leur donner l'habitude de consulter régulièrement un dentiste. Un mois avant la date d'anniversaire de l'enfant l'Assurance maladie envoie à son domicile un courrier personnalisé avec un imprimé de prise en charge chez le chirurgien-dentiste pour un examen bucco-dentaire (EBD). L'examen peut-être réalisé chez tout chirurgien-dentiste conventionné (libéral ou exerçant en centre de santé) dans les 6 mois à compter de la date d'anniversaire de l'enfant.

Densité de chirurgiens-dentistes en 2010 par canton d'Île-de-France

